

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	première demande	fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**
Direction/Service
- Conseil départemental**
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité** Communauté de Communes des Hautes-Vosges
Direction/Service Communication et relation avec les associations
- Établissement public**
- Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : 1ère Cie d'Arc des Hautes-Vosges VAGNEY

Sigle de l'association : 1ère CAHVV Site web:

1.2 Numéro Siret : 4 4 8 13 1 0 0 3 7 0 0 0 1 6

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W 8 8 1 0 0 0 5 0 9
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | | | |
Volume : | | | | Folio : | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : 4 rue du Mettey

Code postal : ..8...8...1...2...0.. Commune : VAGNEY

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : BONNARD Prénom : Daniel

Fonction : Président

Téléphone : ..0...6...8...2...7...4...8...9...0...7.. Courriel : sabrina.bonnard@free.fr

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
Agrément Sport	Préfecture	04/02/11
_____	_____	_____
_____	_____	_____

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : 2 1 0 6 18 19

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Fédération Française de Tir à l'Arc.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

A quelle fédération l'association est-elle affiliée ? (veuillez choisir parmi les listes déroulantes ci-dessous) :

A – FEDERATIONS UNISPORT OLYMPIQUES

A - Fédération française de tir à l'arc

L'association constitue-t-elle une ligue, un comité ou un club ?

- 1 - Clubs ou structures associatives locales
 2 - Comités et ligues niveau départemental
 3 - Comités et ligues niveau régional
 4 - Fédérations ou associations nationales
 5 - Fédérations ou associations internationales

Pour les ligues, comités régionaux ou départementaux, nombre de clubs fédérés sur le territoire (région, département, etc.) : |_|_|_|_|_|

Nombre de licenciés de sexe : - féminin : 9
 - masculin : 20

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	45
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	29

5. Budget¹ de l'association

Année 20.20 ou exercice du 15/09/19..... au 20/09/20.....

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	2 095	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	2 100
Achats matières et fournitures	630	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	1 465	74 - Subventions d'exploitation²	2 290
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	685		
Locations			
Entretien et réparation	400		
Assurance	285	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation		Cté Régional G.Est Tir à l'Arc	750
62 - Autres services extérieurs	4 510	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Charte88	500
Publicité, publication			
Déplacements, missions	2 800	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	1 710	Commune	790
63 - Impôts et taxes	0	Club	250
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	2 900
		756. Cotisations	2 900
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	7 290	TOTAL DES PRODUITS	7 290
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Projet n°1..

6. Projet - Objet de la demande

Projet supplémentaire -
demande multi-projets

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Suppression d'un projet -
demande multi-projets

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel)

Hors contrat de la ville

Intitulé :

Tournoi National Jeune (TNJ)

Objectifs :

Préparation pour les échéances nationales et internationales des meilleurs jeunes archers

Description :

Tir qualificatif aux distances olympiques + duel

Rechercher les meilleurs jeunes archers pour les intégrer dans les pôles Espoirs et France

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Ce TNJ va rassembler environ 350 jeunes archers mixtes entre 10 et 18 ans de toute la France (y compris les DOM TOM). Des jeunes faisant partis des pôles France, pôles Espoirs et autres de la catégorie Benjamin à Junior.

Une cotisation est demandée à chaque archer participant à la compétition
Tournoi ouvert à tout public gratuitement

Cette grande manifestation permettra également de faire découvrir notre discipline au public et aura des retombées sur le plan économique, touristique et médiatique.

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

Commune de Vagney.....

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Matériels fournis par le club et prêt de matériel de club régional.

Bénévoles : uniquement les personnes licenciés de notre club et les parents de nos jeunes licenciés.

Location de matériel (chapiteau, sono, table ...) par des organismes extérieurs.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	45	
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) | 0 | 4 | 0 | 6 | 2 | 1 | au | 0 | 6 | 0 | 6 | 2 | 1 |

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Optimiser la place du tireur dans le classement national FFTA

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°....

6. Budget⁵ du projet

Année 2021. ou exercice du au

Budget supplémentaire -
projet pluriannuelSuppression du budget -
projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	8 400	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	9 230
Achats matières et fournitures	4 400	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	4 000	74 - Subventions d'exploitation²	4 600
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	1 920		
Locations	1 300		
Entretien et réparation			
Assurance	120	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	500	Cté Régional Tir à l'Arc	700
		Ligue	700
62 - Autres services extérieurs	3 510	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Département	800
Publicité, publication	200	Cté Départemental Tir à l'Arc	600
Déplacements, missions	3 310	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		Commune	300
63 - Impôts et taxes	0	Communauté de Commune	1 500
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	13 830	TOTAL DES PRODUITS	13 830
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

La subvention sollicitée de.....€, objet de la présente demande représente% du total des produits du projet
(montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) Mr BONNARD Daniel
représentant(e) légal(e) de l'association 1ère Cie d'Arc des Hautes-Vosges VAGNEY.....

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :

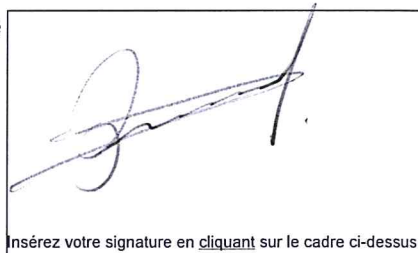
- inférieur ou égal à 500 000 €
 supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de :1500 € au titre de l'année ou exercice 20.21
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.
=> Joindre un RIB

Fait, le 28/11/20..... à Vagney.....

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.